HAL
open science

Description de l'accent en français : des premiers grammairiens aux premiers phonéticiens (XVI e - début du XX e siècles)

Claudia Schweitzer, Christelle Dodane

To cite this version:

Claudia Schweitzer, Christelle Dodane. Description de l'accent en français : des premiers grammairiens aux premiers phonéticiens (XVI e - début du XX e siècles). SHS Web of Conferences, 2020, 78, pp.09003. 10.1051/shsconf/20207809003 . hal-02931148

HAL Id: hal-02931148

https://hal.science/hal-02931148

Submitted on 25 Oct 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Description de l'accent en français : des premiers grammairiens aux premiers phonéticiens (XVIe - début du XXe siècles)

Claudia Schweitzer[1], et *Christelle* Dodane[2]

[1]Histoire des Théories Linguistiques, CNRS, Université de Paris, France
[2] PRAXILING (UMR 56267), Université Paul Valéry, Montpellier 3, France

Résumé. L'accent est un phénomène complexe dont les composantes (hauteur, durée, intensité) sont difficilement séparables. Au cours des siècles, deux problèmes se sont posés : il a fallu définir et distinguer ces différentes composantes et décrire les particularités de l'accentuation française (particulièrement l'accent tonique, l'accent oratoire et l'accent secondaire), réputée difficile à analyser par rapport aux autres langues. Nous montrons dans cet article le chemin parcouru par les grammairiens à partir du XVIe siècle qui travaillaient uniquement sur la base de leur perception auditive des phénomènes prosodiques. Dans un second temps, nous exposons les travaux des premiers phonéticiens qui, grâce à la mise au point de la méthode graphique au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, ont réussi à visualiser les différents paramètres de l'accentuation et à décrire des phénomènes propres au français moderne tels que la désaccentuation et le déplacement emphatique de l'accent, l'existence d'un accent secondaire et la division du langage parlé en groupes de souffle et groupes d'intensité. Nous nous intéressons notamment aux effets de continuité et de rupture dans le passage de la méthode ancienne basée uniquement sur l'écoute à la méthode moderne combinant la perception et l'instrumentation.

Abstract. Description of the accent in French: from the first grammarians to the first phoneticians (XVIth - beginning of the XXth centuries). Accent is a complex phenomenon whose components (pitch, duration, intensity) are difficult to separate. Over the centuries, two problems have arisen: it was necessary to define and distinguish these different components and to describe the peculiarities of French accentuation (especially tonic stress, oratorical stress and secondary stress), reputed to be difficult to analyze compared to other languages. We show in this article the path taken by the grammarians from the XVIth century who worked solely on the basis of their auditory perception of prosodic phenomena. In the second step, we expose the works of the first phoneticians who, thanks to the development of the graphic method during the second half of the XIXth century, managed to visualize the different parameters of accent and to describe phenomena peculiar to modern French such as de-emphasis and emphatic shift of stress, the existence of a secondary accent and the division of spoken language into breath and intensity groups. We are

© The Authors, published by EDP Sciences. This is an open access article distributed under the terms of the Creative Commons Attribution License 4.0 (http://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

particularly interested in the effects of continuity and rupture in the transition from the old method based solely on listening to the modern method combining perception and instrumentation.

Introduction

L'accent est un phénomène complexe dont les composantes (hauteur, durée, intensité) sont difficilement séparables. Cela est d'autant plus vrai à l'époque où les grammairiens devaient se fier exclusivement à leur perception sensorielle. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que les explications données par les anciens auteurs changent en fonction de leur observation personnelle, du point de vue qu'ils adoptent et en fonction du contexte de leur recherche.

Aujourd'hui, il est couramment admis que l'accent se manifeste par une variation positive de la fréquence fondamentale (*f*o), une augmentation de durée (allongement) et une intensité plus forte (Astésano, 2017). Mais sans l'instrumentation développée au début du XXe siècle par les premiers phonéticiens expérimentalistes, il aurait été très difficile, uniquement par l'écoute, d'arriver à séparer ces trois paramètres physiques, ce qui est d'autant plus vrai pour les paramètres de hauteur et d'intensité qui sont étroitement liés au cours de la production de la parole. Une autre difficulté tient aux particularités du système accentuel du français, que les auteurs ont parfois du mal à saisir, à observer et à décrire. En effet, cette langue n'a pas d'accent qui soit comparable à celui des langues anciennes ou à celui des langues possédant un accent de mots (Dodane, Schweitzer et Pagani-Naudet, à paraître). Ainsi, l'accent final en français porterait non pas sur le mot, mais sur le groupe de mot (accent de groupe) et selon Astésano (2017), ses caractéristiques fusionneraient avec celles du marquage de la frontière de groupe (allongement pré-frontière et mouvement de fréquence fondamentale de frontière). C'est pour cette raison que certains auteurs parlent du français comme « *langue sans accent* » (Rossi, 1980) et que Fónagy (1980 : 32) a souligné « *l'ambiguïté inhérente à l'accent phrastique du français moderne* ».

Nous proposons dans cette communication de suivre la façon dont différents auteurs représentatifs de leur époque ont tenté de contourner ces difficultés pour proposer une description de l'accent la plus adéquate possible en fonction des moyens dont ils disposaient à leur époque, donnant ainsi naissance à la définition moderne de l'accent, à partir du début de la grammaire française au XVIe siècle, jusqu'à la naissance de la phonétique expérimentale à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle.

1 L'accent chez les grammairiens

1.1 Accent mélodique ou accent rythmique ?

L'histoire de la grammaire française commence en 1530, avec la parution de *Lesclarcissement de la langue françoyse* de John Palsgrave. Palsgrave s'intéresse à l'accentuation de la phrase qui se situe, selon lui, à la fin, et qui est réalisée par une montée mélodique de la voix. Ainsi, la phrase « *il a vng corps fort ámiable*, *tu dis vray mayntenánt* » sonne comme « *ilavncor fortamiáble*, *tvdisvraymantenánt* ». L'auteur explique en outre que pour cela, il faut « *lyfting nat up the voyce but upon the seconde* a *of* amiable *and mayntenánt onely* » (Palsgrave, 1530 : 47).

Une autre caractéristique de la syllabe accentuée est sa quantité élevée, c'est-à-dire qu'elle est prolongée. Si l'accent de hauteur est expliqué au niveau de la phrase, on entre ici dans la formation des mots : les monosyllabes n'ont pas d'accent et pour les polysyllabes, l'accent (de longueur) se situe sur la dernière ou sur l'avant-dernière syllabe (cf. Baddeley, 1997 ; Kibbee, 1989). En termes modernes, on pourrait dire que l'accent tonique se réalise par la quantité, et

l'accent de groupe par l'intonation. Ce sont pourtant nous qui établissons cette distinction précise : chez Palsgrave, elle se lit comme une suite d'explications de différents cas de figure.

Pourtant : les grandes lignes sont posées. Les paramètres qui servent dorénavant aux grammairiens pour décrire l'accent sont la hauteur et la quantité (ou une combinaison des deux).[1]

1.2 L'accent tonique

Les premières traces de la conscience d'un accent invariable, s'opposant à un accent variable, se manifestent selon nos connaissances dans la *Grammaire et syntaxe françoise* de Charles Maupas (1618). S'adressant aux apprenants étrangers, il insiste sur l'importance de la position de l'accent en français, situé généralement à la fin du mot (cf. Cerquiglini, 1995). Il utilise les adverbes *distinctement* et *clairement* pour décrire leur prononciation et laisse entendre qu'il ne fallait pas passer trop vite sur ces syllabes, afin de les faire ressortir par rapport à leur environnement. L'accent tonique se réalise donc par la quantité, comme on a déjà pu le lire chez Palsgrave.

Denis Vairasse d'Allais (1681) au contraire lie le *siège de l'accent* (situé en fin de mot) à une variation de hauteur et à un accroissement de l'intensité : le locuteur *« pousse [...] la voix avec force et l'élève [...] sur la syllabe concernée »* (1681 : 41). L'auteur ne mentionne pas la quantité (cf. Schweitzer, 2018).

Un point pourtant semble acquis à la fin du XVIIe siècle : l'identification de l'accent tonique, terme utilisé explicitement par César Chesneau Du Marsais dans l'article « accent » de *l'Encyclopédie*. Cet accent ne dépend pas du texte et de son contenu, mais il est inhérent au mot lui-même. En cela, il dépend de la langue utilisée, de sorte que chaque langue dispose d'une accentuation qui lui est propre.

1.3 L'accent oratoire

Parallèlement à la construction du concept d'un accent invariable (l'accent tonique), on assiste à celle d'un accent variable, selon le texte ou contexte, appelé accent oratoire ou pathétique. Cet accent sert à traduire une émotion et il concerne chaque langue de la même manière : il varie en fonction du sémantisme du texte.

Le lien entre émotion et accent est nettement souligné dans le *Traité de prosodie françoise* de l'Abbé d'Olivet. Pour lui, l'accent d'émotion (ou oratoire) est *« une inflexion de voix, qui résulte, non pas de la syllabe matérielle que nous prononçons, mais du sens qu'elle sert à former dans la phrase où elle se trouve »* (1736 : 25). Chaque émotion a son accent qui se manifeste par des variations de hauteur, de tonalité et/ou de volume. Et comme les passions se subdivisent *« à l'infini, de là, il s'ensuit que l'accent oratoire est susceptible d'une infinité de nuances »* (d'Olivet 1736 : 26).

L'auteur établit une classification de l'accent (1736 : 24-34, voir aussi Schweitzer & Dodane, 2016) qui sera régulièrement citée chez les auteurs du XVIIIe siècle (infra). Dans l'ensemble, il en distingue cinq différents types, se référant soit à l'écrit, soit à l'oral, soit à une langue particulière, soit à l'ensemble des langues humaines :

1. L'accent prosodique. La hauteur de la voix est modelée selon l'orthographe, c'est-à-dire les accents écrits (imprimés).
2. L'accent oratoire. Il est réalisé par la hauteur, par la couleur et par l'intensité de la voix et il exprime le sens du texte.
3. L'accent musical. Il ne concerne que les lignes musicales, c'est-à-dire le chant et les mélodies jouées par des instruments. Il n'intéresse donc pas la recherche linguistique proprement dite.
4. L'accent national ou provincial. Il s'exprime par les inflexions de la voix et par les variations de quantité.
5. L'accent imprimé. Théoriquement, il peut être considéré comme un indicateur de l'accent prosodique. Il distingue également les homonymes (comme la forme verbale *a*, et la préposition *à*) et il signale le retranchement d'une lettre muette (comme *feste*,

devenu *fête* au cours de l'histoire). Parfois, il implique une variation de timbre (notamment pour les différents sons du *e*).

1.4 Accent de mots et accent de groupe

Si l'on regarde de près la classification de l'Abbé d'Olivet, le premier et le dernier accent (prosodique et imprimé) semblent proches. Le premier est la trace d'un concept lié à l'hérédité : il renvoie à l'ancien grec où l'accent aigu (écrit) était réalisé par une montée de la voix sur la voyelle indiquée, l'accent grave par un abaissement, et l'accent circonflexe par une suite des deux. Nous avons montré ailleurs (Schweitzer, 2018) qu'au cours du XVIIe siècle, un transfert lexical est opéré, liant dorénavant l'adjectif *aigu* non plus à l'idée d'une hauteur mélodique, mais à celle du timbre. Dans ce sens, la définition de l'accent prosodique se réfère à une réalisation orale qui constitue l'une des possibilités que propose l'orthographe par l'accent imprimé.

C'est Nicolas Beauzée qui dans sa *Grammaire générale* de 1767 proposera une nouvelle réflexion pour démêler les critères. Après avoir cité d'Olivet, il se concentre notamment sur deux accents : l'accent tonique et l'accent oratoire. Il les distingue comme suit : le premier *« modifie les syllabes une à une relativement aux autres syllabes »* (1767 : 141). Invariable et inhérent à la langue, il est conventionnel et concerne la tonalité des syllabes (cf. Gouvard, 2003). Le deuxième « *modifie toute la substance du discours relativement au sens & aux différentes passions »* et il se manifeste dans l'intonation de groupes de mots. Il fait varier la voix selon les passions (cf. Gouvard, 2003) qui devient alors forte/faible, dure/molle, aigre/doux, etc. C'est lui qui forme « *le principe & la base de la déclamation »* (Beauzée, 1767 : 141) :

« On pourrait [...] dire, par exemple, qu'il y a deux sortes d'accents prosodiques*, savoir l'accent* tonique *et l'accent* oratoire*, distingués entre eux de manière que l'accent tonique des mêmes mots demeure invariable au milieu de toutes les variétés de l'accent oratoire, parce que dans le même mot, chaque syllabe conserve la même relation mécanique avec les autres syllabes, au lieu que le même mot dans différentes phrases ne conserve pas la même relation analytique avec les autres mots de ces phrases »* (Beauzée, 1767 : 163).

L'accent est un phénomène qui, par sa complexité, s'avère difficile d'accès pour les grammairiens. Au tournant du siècle, trois détails définitoires importants semblent pourtant acquis :

1. La distinction entre un accent invariable (tonique), caractérisant chaque langue, et un accent variable, dépendant de la volonté d'expression du locuteur.
2. La distinction d'un accent fixe à la fin du mot (pour le premier) et le fait que l'accent variable se déplace dans la parole, qu'il peut alors tomber sur la syllabe tonique ou non.
3. Le fait que plusieurs paramètres entrent en jeu dans la réalisation des différents accents. Il appartiendra aux auteurs du siècle suivant de décrire avec précision ces paramètres et la façon dont ils se combinent pour former les différents accents.

2 La description de l'accent du français du XIXe au début du XXe siècles : l'avènement de la phonétique expérimentale

Au XIXe siècle, on relève un grand nombre d'ouvrages décrivant le fonctionnement de la quantité en français ou les règles de bonne prononciation comme chez Joseph de Malvin Cazal (1846). Celui-ci parle également des règles de quantité mais malgré le titre de son ouvrage[2], il ne va pas plus loin en ce qui concerne la prosodie et ne reprend pas les avancées d'Olivet et de Beauzée du siècle précédent. Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour que la description de

l'accentuation s'approfondisse, notamment sous l'influence des travaux des phonéticiens expérimentalistes.

Contrairement à la partie précédente, nous aborderons ces travaux par auteur et non par thématique. En effet, à partir de la fin du XIXe siècle et la naissance de la phonétique expérimentale, on assiste à une véritable inflation des travaux dans le domaine : un grand nombre d'auteurs travaillent en même temps sur des phénomènes similaires. Grâce à la diffusion de leurs travaux dans les ouvrages et les revues de l'époque, ils se connaissent et s'influencent les uns les autres. La naissance de l'instrumentation leur permet de tester la reproductibilité des phénomènes décrits par d'autres chercheurs et de proposer eux-mêmes de nouvelles méthodes à la communauté scientifique. On peut également souligner que ces recherches sont souvent liées à l'enseignement du français langue étrangère (cf. Marichelle, 1897, Nyrop, 1092, Passy, 1906 ; pour une description très complète à ce sujet, voir Galazzi, 2002).

2.1 Les trois paramètres permettant de décrire l'accent selon l'abbé Rousselot

L'abbé Rousselot (1897-1901) décrit le fonctionnement de la prosodie dans le deuxième volume des « *Principes de Phonétique Expérimentale* » (1901-1908) et dans un autre ouvrage écrit avec son neveu, « *Précis de Prononciation Française* » (Rousselot et Laclotte, 1902). Il fait la distinction entre les impressions perçues des divers phénomènes prosodiques (quantité, hauteur musicale, intensité, accent, rythme) et leur constitution physique.

En ce qui concerne la quantité, Rousselot différencie la quantité acoustique (qui ne dépend que du son, abstraction faite des mouvements articulatoires qui l'ont fait émerger) et la quantité articulatoire (qui dépend des mouvements articulatoires).

Par rapport à la hauteur musicale[3], il fait également la distinction entre hauteur physique (qui dépend du nombre de vibrations des cordes vocales au cours d'une unité de temps) que l'on peut déterminer à partir des tracés et la hauteur psychologique (perçue par l'oreille) d'un son, qui correspond à la sensation de gravité ou d'acuité. Celle-ci dépend de l'état physiologique de l'oreille, de son degré de formation, de la position et de la distance de la source sonore.

L'intensité quant à elle correspond au sentiment d'un effort complexe et pour l'audition, à une impression de force. Celle-ci varie en fonction d'un rythme similaire à celui de la quantité avec une alternance d'articulations plus intenses que d'autres. Dans un groupe, la force de l'articulation dépend du nombre de syllabe et dans un récit, elle se conforme au mouvement de la phrase. Selon Rousselot, l'intensité est modérée en français par comparaison avec une langue comme l'allemand par exemple.

Après avoir expliqué toutes les implications expérimentales des variations de quantité, de hauteur musicale et d'intensité, il cherche à déterminer les éléments physiologiques de l'accent et du rythme. Dans Rousselot et Laclotte (1902), les auteurs affirment que « *toute articulation comporte un certain degré de durée, d'intensité et de hauteur musicale* » (1902 : 86) et qu'une syllabe accentuée est celle qui se distingue des autres par un accroissement de l'un ou de plusieurs de ces paramètres. On trouve là les trois paramètres de l'accent qui sont encore utilisés aujourd'hui pour en décrire la qualité. Dans les mots isolés, l'accent est localisé sur la dernière syllabe prononcée, qui est la plus longue, la plus intense et la plus aiguë. Cette localisation correspond à la place historique de l'accent en latin[4], les syllabes qui suivent l'accent ayant disparu en français (cf. Passy, 1906). Par ailleurs, dans la phrase, l'accent oratoire va prédominer sur l'accent de mot et « *peut le dépouiller de sa quantité, de son intensité ou de sa hauteur musicale* » (1902 : 93). L'émotion et l'emphase font reculer l'accent d'intensité (ce que Roudet décrira en 1907 comme un déplacement de l'accent), mais celui-ci conserve malgré tout ses trois éléments (durée, intensité et hauteur musicale).

2.2 Accent tonique et accent oratoire selon Marichelle

Comme chez Beauzée, Hector Marichelle (1897) fait la distinction entre l'accent tonique qui est lié au rythme d'une langue donnée et presque entièrement conventionnel et l'accent oratoire

(ou pathétique) qui est lié aux sentiments ou aux pensées et correspond au geste naturel que tout homme comprend sans initiation préalable.

En reprenant la définition du *Littré* de l'époque, il affirme que l'accent tonique est présenté « *comme une élévation de la voix, puis comme un accroissement d'intensité* » (Marichelle, 1897 : 109) et il se pose la question de savoir lequel de ces deux paramètres s'observe dans la réalité ou s'ils augmentent de façon simultanée. Selon lui, la méthode graphique pourrait justement aider le chercheur à trancher. L'accent oratoire ou pathétique est lié aux sentiments ou aux pensées et correspond « *au geste naturel que tout homme comprend sans initiation préalable* » (Marichelle, 1897 : 110).

En effet, « *cette fleur du langage, exprime les idées générales, communes à l'espèce tout entière ; il laisse deviner les pensées délicates aux contours imprécis ; il traduit enfin par des procédés invariables, dans quelque langue que ce soit, les fines nuances du sentiment, dont le mot simplement articulé ne représente que les formes vulgaires* » (Marichelle, 1897 : 110-111).

Selon lui, l'accent tonique et l'accent oratoire font corps avec la langue parlée et en représentent des qualités nécessaires. L'accent des étrangers vient modifier cette organisation en déplaçant l'accent tonique et en modifiant l'accent oratoire. Il appelle de ses vœux une méthode qui permettrait de travailler sur l'accent des étrangers, du point de vue de la correction phonétique, de l'accent oratoire et de l'accent tonique, ainsi qu'à explorer les différents parlers de France.

2.3 Accentuation, désaccentuation et déplacement emphatique de l'accent chez Roudet

De façon similaire à Rousselot, le phonéticien Léonce Roudet (1899) qui était l'un de ses élèves, parle des trois paramètres de l'accent qui correspondent à des variations de hauteur, d'intensité et de durée. Il choisit de se focaliser sur la hauteur et l'intensité, et notamment sur leurs valeurs moyennes (au niveau syllabique). Selon lui, les variations d'intensité en français sont liées aux mots employés et à leurs différentes combinaisons syntaxiques et les variations de hauteur, aux différentes nuances de la pensée ou du sentiment. Il choisit de maintenir la distinction faite par les grammairiens, entre la nature de l'accent lié à une augmentation d'intensité ou de hauteur et les syllabes toniques ou accentuées, qui sont les syllabes mises en saillance.

Dans un article écrit en 1907, Roudet s'intéresse à la désaccentuation et au déplacement de l'accent en français moderne. Il commence par énoncer la loi de position de l'accent d'intensité qui est localisé sur la dernière syllabe masculine du mot. Cet accent est beaucoup moins intense que dans les autres langues et il coïncide souvent avec un abaissement de l'intonation, ce qui explique pourquoi il est aussi difficile à repérer pour une oreille étrangère.

Par ailleurs, les phénomènes de désaccentuation et de déplacement de l'accent viennent encore compliquer les choses. En français, les phrases se partagent en groupes, chaque groupe étant produit comme un mot unique accentué sur la dernière syllabe masculine (groupe accentué). Le sens des mots est important pour déterminer la fonction de ces groupes accentués, en fonction de leur appartenance à la classe des mots pleins (mots de contenu) ou des mots grammaticaux. Les mots non accentués sont toujours localisés au début d'un groupe avant un mot accentué et ils ne peuvent jamais être isolés (proclitiques). Les mots accentués sont toujours isolés ou localisés à la fin d'un groupe (enclitiques). Il présente ensuite les règles qui régissent la composition des groupes accentués en français et parle des phénomènes qui se rattachent à leur constitution tels que la liaison phonétique, la construction de la phrase et les règles métriques.

Selon lui, le rythme est lié à la constitution de ces groupes et il s'agit d'un rythme d'intensité qui dépend de la répartition des accents, c'est-à-dire de la longueur et de la place des groupes accentués. Cette accentuation d'intensité vient souvent contrarier l'accentuation traditionnelle et se fait sentir même lorsque l'accentuation est normale (accents secondaires affectant des syllabes faibles ou mi-fortes). Le déplacement emphatique d'un accent vient

souvent modifier ou annuler les effets du rythme d'intensité. Les syllabes longues et brèves tendent à se succéder suivant une alternance binaire ou ternaire. Le déplacement d'accent intervient soit au niveau rythmique, soit au niveau emphatique lorsque certains mots sont accentués pour exprimer une sensation ou une émotion violente. Ainsi, lorsque l'accent de mot est déplacé, il se reporte sur la première syllabe du mot commençant par une consonne surtout lorsqu'il s'agit d'une occlusive ou d'une fricative. Selon Roudet, le déplacement de l'accent et la désaccentuation donnent au français une grande souplesse et une variété que l'on ne trouve dans aucune autre langue.

2.4 Accent d'intensité, accent musical et accent secondaire chez Nyrop

Le romaniste danois Kristoffer Nyrop (1902) reprend la distinction de Roudet par rapport à l'accent d'intensité (ou encore accent tonique, qui varie en fonction de l'intensité) et à l'accent musical (ou accent de hauteur, qui varie en fonction de la hauteur). Cette distinction se fait en fonction du paramètre utilisé dans l'accentuation. L'accent musical représente selon Nyrop l'un des instruments les plus délicats du langage parlé, qui révèle l'âme de celui qui parle. Il cite l'exemple de l'ironie où le ton domine le mot et peut en modifier complètement la signification littérale.

Pour en revenir à l'accent d'intensité, tout mot prononcé en possède un, localisé sur la dernière syllabe prononcée. Cet accent étymologique ou historique est une survivance de l'accent des mots latins. Nyrop parle également d'accent oratoire ou logique et d'accent émotionnel qui affecte généralement la première syllabe des mots.

Il aborde également la question des accents secondaires. En effet, beaucoup de mots ont un fort accent secondaire qui porte sur les syllabes précédentes et qui coïncide avec une voyelle plus ou moins prolongée. Cet accent peut devenir assez fort pour que le mot arrive à perdre son caractère d'oxyton, même s'il ne s'efface pas complètement. Selon Nyrop, ce phénomène pourrait s'expliquer soit par une modification de l'accentuation française vers un rythme plus proche de l'accent germanique, soit par le fait que l'accentuation française se maintiendrait dans un état d'équilibre instable qui la rendrait certes difficile à saisir par les étrangers, mais qui se montrerait très adaptée à exprimer les nuances de la pensée et du sentiment[5].

En ce qui concerne les autres accents, il parle de l'accent oratoire ou logique[6] qui marque une opposition à un autre terme exprimé et l'accent émotionnel qui porte sur la première syllabe des mots. Les groupes naturels de mots[7], de longueur variée, sont délimités par des accents (accent d'intensité et accent musical). Les syllabes non accentuées sont par ailleurs prononcées avec beaucoup plus d'énergie que les syllabes atones dans les langues germaniques et scandinaves, comme l'avait déjà remarqué Sweet (1892) avant lui.

2.5 L'accentuation normale de Passy

Le phonéticien français Paul Passy (1906) adopte une approche contrastive pour décrire le système phonétique du français et notamment sa prosodie. Il va parler des différentes divisions du langage parlé, notamment les groupes de souffle[8], qui divisent naturellement le langage et dont chacun correspond à l'expression d'une idée simple, à une phrase élémentaire et les groupes d'intensité (ou groupes de force)[9], un ensemble de sons qui se groupent autour d'une syllabe relativement forte. Lorsqu'un mot est produit dans un groupe, il perd son individualité phonétique au profit du groupe. C'est pour cette raison qu'il est impossible de définir phonétiquement l'unité logique qu'est le mot (Passy, 1906 ; cf. Martin, 2018). Ces caractéristiques ont des implications dans la notation phonétique (API, voir Schweitzer, Dodane et Lazar, 2018) où l'on écrit en un mot tout ce qui forme un groupe de force[10]. Passy distingue les syllabes faibles, moyennes et fortes, la syllabe forte (syllabe accentuée[11]) étant la plus importante car c'est autour d'elle que les autres syllabes vont se regrouper. Il parle d'accentuation normale lorsqu'une phrase est produite sans intention particulière. Celle-ci n'est pas très marquée et il est nécessaire pour les étrangers de prononcer toutes les parties de la

phrase avec une certaine égalité de valeur sans avaler les syllabes faibles et donner aux syllabes fortes un relief exagéré.

L'accent normal peut être modifié par le principe d'emphase ou le principe rythmique. Dans l'emphase[12], l'accent est renforcé pour attirer l'attention sur une idée et elle peut provoquer un déplacement d'accent (cf. Roudet, 1907). Dans ce cas, la syllabe normalement forte perd un de sa force et une autre syllabe devient forte. Il énonce ainsi une règle qui avait déjà décrite par Roudet en 1907 : la première syllabe commençant par une consonne est renforcée, la durée jouant également un rôle, une syllabe longue étant plus facilement renforcée. Bien que les déplacements emphatiques soient très nombreux en français, l'accent normal porte toujours sur la dernière syllabe d'un mot ou d'un groupe de mots. Il est également possible de prononcer toutes les syllabes d'un mot également fortes mais ce moyen est plus rare. Ces déplacements emphatiques sont fréquents lorsque le locuteur est sous l'emprise d'une forte émotion ou cherche à émouvoir son auditoire et les mots à accent déplacé prennent souvent un ton aigu sur la syllabe forte.

Avec la naissance de la phonétique expérimentale, les phénomènes liés à l'accent sont plus faciles à décrire qu'ils ne l'étaient pour les anciens grammairiens, car il est dorénavant possible de les observer sur un tracé (cf. méthode graphique) ; ils deviennent donc tangibles. Au début du XXe siècle, on peut faire le constat suivant par rapport à l'état de la description de l'accentuation en général et du français en particulier :

1. La distinction entre les trois paramètres qui constituent l'accent, la hauteur, la durée et l'intensité (cf. Rousselot, Roudet).
2. Le maintien de la distinction entre l'accent tonique et l'accent oratoire initiée par Beauzée.
3. La description des phénomènes de désaccentuation et de déplacement emphatique de l'accent en français moderne (cf. Roudet).
4. L'existence d'un accent secondaire en français moderne qui porte sur les syllabes précédentes d'un mot et qui correspond soit à une modification de l'accentuation française au profit d'un rythme plus proche des langues germaniques (cf. langues accentuelles), soit à un état d'équilibre instable du français permettant au locuteur d'exprimer des nuances de la pensée et du sentiment (cf. Roudet).
5. La description des différentes divisions du langage parlé en groupes de souffle et en groupes d'intensité (cf. Passy).

Discussion et conclusion

Comme constaté dans l'introduction de cet article, l'accentuation du français est difficile à décrire. Elle ne ressemble ni à celle des langues anciennes dont la description constituait le modèle des premiers grammairiens français[13], ni à celles des autres langues vivantes. Il s'agissait alors dans un premier temps de trouver et de distinguer les composantes qui entrent en jeu dans l'accentuation française. L'oreille leur permettait de déterminer notamment les paramètres de hauteur et quantité (longueur) qui sont également évoqués dans la description de l'accent chez les Grecs[14]. Le travail sur l'intensité s'avérait plus difficile : corrélée à la hauteur, les grammairiens n'arriveraient que tardivement à l'identifier comme un élément indépendant de la hauteur physique. Dans l'ensemble on note que, même si les paramètres sont identifiés avec plus ou moins de clarté et d'exactitude, il reste difficile de déterminer leur rôle précis et de les hiérarchiser.

Ce travail est accompagné par l'analyse de la place de l'accent et les auteurs arrivent effectivement, toujours par l'analyse auditive, à connaître la différence entre l'accent invariable ou tonique et l'accent d'expression qui varie selon la volonté du locuteur et qui n'a pas de place fixe dans la phrase comme l'accent tonique dans le mot.

Les premiers phonéticiens puisent dans les travaux des grammairiens. Ils se sont inspirés de leurs analyses, ils les citent et en discutent dans leurs textes. Mais avec les instruments d'analyse qu'ils ont contribué à développer, on ne peut plus se fier à l'oreille toute seule. Non

seulement, la fascination pour ces nouveaux outils implique une nouvelle analyse, mais le souci de scientificité demande également une vérification des résultats des Anciens. Les phonéticiens reprennent alors le sujet dès la base, ils mesurent, ils évaluent et ils réfléchissent, chacun avec sa méthode et ses instruments préférés. Proche en date et au niveau géographique, ils connaissent les travaux de leurs contemporains et ils les citent également : l'époque est riche en expériences et en échanges.

Grâce à l'instrumentation qui permet de travailler sur des données reproductibles, les phonéticiens arrivent alors à confirmer et à peaufiner les résultats des grammairiens, conquis par l'analyse auditive d'événements sonores uniques. Les résultats mesurés permettent de décrire avec plus de précision les paramètres de hauteur, durée (quantité) et intensité qu'ils trouvent mentionnés chez les grammairiens. On maintient la distinction entre l'accent tonique (fixe) et l'accent d'expression (qui se déplace), mais on peut y ajouter l'analyse de l'accent secondaire, de l'accent de groupe et des effets de désaccentuation. La phonétique comparative donne le cadre pour une comparaison fructueuse avec les autres langues connues et permet avec plus de clarté de déterminer la particularité du français par rapport aux autres langues.

En regardant l'évolution de la description et de l'analyse de l'accent en français sur le long terme, on peut constater que les grammairiens ont posé les bases pour l'identification des éléments, mesurés ensuite par les premiers phonéticiens. Chez ces derniers, on trouve nettement les prémisses des théories contemporaines de l'accent avec la mise au jour des trois paramètres prosodiques (hauteur, durée et intensité), la séparation nette du niveau acoustique et du niveau perceptif, et la constatation de l'état d'équilibre instable ou de mutation du système accentuel français.

Cette évolution montre les limites d'une recherche se fondant exclusivement sur les capacités de l'oreille humaine, mais elle révèle malgré tout une certaine finesse d'analyse. Nous n'avons évidemment pas pu montrer dans ce bref article tous les détails et toutes les idées développées au cours de l'histoire, mais soulignons encore une fois leur richesse et aussi le fait que l'oreille joue encore un rôle important dans les expérimentations des premiers phonéticiens. Si aujourd'hui, on se fie notamment aux résultats conquis par les techniques modernes, on peut se poser la question de savoir si cette rupture n'est pas plus signifiante dans l'histoire de la description de l'accent que celle de l'introduction des premiers outils dès le milieu du XIXe siècle.

Remarques : Cet article, dans une version plus approfondie, s'inscrit dans un ouvrage en cours de réalisation, intitulé « Histoire de la Description de la Parole : de l'Introspection à l'Instrumentation », organisé par Christelle Dodane et Claudia Schweitzer et dont la publication est prévue en 2020.

Références bibliographiques

Astésano, C. (2017). *Le statut de l'accent initial dans la phonologie prosodique du français – Enjeux descriptifs et psycholinguistiques*. Mémoire d'HDR, Université Toulouse, Jean Jaurès.

Baddeley, S. (1997). L'orthographe de la première moitié du XVIe siècle : variation et changement. *L'Information grammaticale*, 74, 24-31.

Beauzée, N. (1767). *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris : Barbou.

Cerquiglini, B. (1995). *L'accent du souvenir*. Paris : Minuit.

Diderot, D. et D'Alembert, J. le Rond (1751). *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*. Paris : Le Breton, Durand, Briasson, David.

Dodane, C., Schweitzer, C. et Pagani-Naudet, C. (à paraître). Description de la prosodie du français. Dans Dodane, C. et Schweitzer, *Histoire de la description de la parole : de l'introspection à l'instrumentation*.

Fónagy, Y. (1980). L'accent en français : accent probabilitaire. *L'accent en Français Contemporain* (Studia Phonetica), 15, Fónagy, I. & Léon, P. (éds.), 123-233.

Galazzi, E. (2002). *Le Son à l'Ecole. Phonétique et Enseignement des Langues (fin XIXe siècle – début XXe siècle)*. Milano : La Scuola.

Gouvard, J.-M. (2003). L'analyse de la prosodie dans la Grammaire générale de Nicolas Beauzée. *Semen* [en ligne], 16.

Kibbee, D. (1989). L'Enseignement du français en Angleterre au XVIe siècle. In Swiggers, P. ; van Hoecke, W. (éds.), *La Langue française au XVIe siècle : usage, enseignement et approches descriptives*. University Press Leuven, 54-77.

Maupas, C. (1618). *Grammaire et syntaxe françoise*. Orléans : Boynard, Nyon.

Malvin-Cazal, J. de (1846). *Prononciation de la langue française au XIXe siècle : tant dans le langage soutenu que dans la conversation d'après les règles de la prosodie, celles du dictionnaire de l'Académie, les lois grammaticales, et celles de l'usage et du goût*. Paris : Imprimerie Royale.

Marichelle, H. (1897). *La Parole d'après le Tracé du Phonographe*. Paris : Delagrave, 198 p.

Martin, P. (2018). *Intonation, structure prosodique et ondes cérébrales : introduction à l'analyse prosodique*. Vol. 1, Londres : ISTE editions.

Nyrop, K. (1914). *Manuel Phonétique du Français Parlé* (2ème éd., 1902). Paris : Alphonse Picard.

Pagani-Naudet, C. (2017). Ponctuer en 1550 : l'exemple de Louis Meigret. *Linx*, 75, 17-34.

Palsgrave, J. (1530). *Lesclarcissement de la langue francoyse*. Londres : Pynson, Haukyns.

Passy, P. (1906). *Petite Phonétique Comparée des Principales Langues Européennes*. Berlin : Teubner.

Roudet, L. (1899). Méthode expérimentale pour l'étude de l'accent. *La Parole*, 5, 321-344.

Roudet, L. (1907). La désaccentuation et le déplacement de l'accent. *Revue de Philologie Française et de Littérature*, 4, 297-314.

Rossi, M. (1980). Le français, langue sans accent ? *L'accent en Français Contemporain* (Studia Phonetica), 15, I. Fónagy & P. Léon (éds.), 13-51.

Rousselot, l'abbé PJ. (1897-1901). *Principes de Phonétique Expérimentale*. Paris : H. Welter, 1er vol.

Rousselot, l'abbé (1901-1908). *Principes de Phonétique Expérimentale*. Paris : Welter, 2ème vol.

Rousselot, P.J. et Laclotte, F. (1902). *Précis de Prononciation Française*. Paris : H. Welter.

Schweitzer, C. (2018). *Parole et Chant. Histoire des théories du son du français à l'âge classique (XVIIe et XVIIIe siècles)*. Thèse de doctorat Université Sorbonne nouvelle – Paris 3.

Schweitzer, C. et Dodane, C. (2016). De la notation musicale à la transcription de la prosodie : Description de la prosodie du français du XVIe au début du XXe siècle. *Actes du 5ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, SHS Web of Conferences, 27, 09001.

Schweitzer, C., Dodane, C. et Lazar, J. (2018). L'histoire des alphabets phonétiques du XVIIIe siècle jusqu'à l'API. *Actes des XXXIIe Journées d'Etudes sur la Parole*, JEP.2018-3, 356-364.

Schweitzer, C. et Bettens, O. (accepté). Meigret linguiste et musicien : Lire 'entre les portées' ses illustrations musicales. *Actes du colloque international « Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste »*, Nice, avril 2018. Paris : Garnier.

Sweet, H. (1892). *A Primers of Phonetics*. Oxford: Clarendon Press.

Vairasse d'Allais, D. (1681). *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue françoise*. Paris : L'Auteur.

---

[1] Voir Schweitzer (2018). Le deuxième grammairien s'intéressant au XVIe siècle est Louis Meigret. Pour plus d'informations sur ses explications, voir Pagani-Naudet (2017), Dodane, Schweitzer et Pagani-Naudet (à paraître) et Schweitzer et Bettens (à paraître).

[2] « *Prononciation de la langue française au XIXème siècle tant dans le langage soutenu que dans la conversation d'après les règles de la prosodie, celles du dictionnaire de l'académie, des lois grammaticales et celles de l'usage et du goût* » (Mavin-Cazal, 1846).

[3] Rousselot fait la distinction entre les impressions perçues des divers phénomènes prosodiques (quantité, hauteur musicale, intensité, accent, rythme) et leur constitution physique. La hauteur musicale correspond ainsi à la hauteur psychologique d'un son, c'est-à-dire, celle qui est perçue par l'oreille et qui correspond à la sensation de gravité ou d'acuité.

[4] Certains auteurs parlent d'ailleurs d'accent étymologique ou historique, comme chez Nyrop (1902).

[5] Selon Danielle Duez (dans Vaissière, 2008), Fónagy (1979) parlera de bipolarisation et d'arcs accentuels délimités par l'accent initial (accent secondaire) et l'accent final, notions reprises par Di Cristo (2000) dans son modèle de l'accentuation en français. S'opposant aux auteurs qui rejettent la notion d'accent secondaire, Fónagy va montrer toute l'ambiguïté de l'accent en français et la progression de l'accentuation initiale dans de nombreux styles de parole, qui correspond à un renforcement du début de mot et révèle l'existence d'un changement en cours comme l'avait déjà relevé Nyrop dès 1902.

[6] On parlerait aujourd'hui d'accent d'insistance.

[7] Correspondant aux groupes accentués de Roudet.

[8] « *La première segmentation du flot de parole évoquée par Passy est celle en « groupes de souffle », interrompue lorsque le locuteur doit inhaler suffisamment d'air pour prononcer les séquences de syllabes planifiées par la suite* » (Martin, 2018 : 268).

[9] « *La seconde segmentation, opérant à l'intérieur de la première, est celle des « groupes de force » se rapportant ici à l'intensité perçues de certaines syllabes, plus « fortes » que d'autres* » (Martin, 2018 : 268).

[10] Selon Martin (2018 : 269), le terme de « force » utilisé par Passy et bien d'autres « *résulte de la conviction de l'époque que l'accent syllabique est un accent d'intensité acoustique, puisqu'il est perçu comme tel […] En réalité, pour une langue comme le français, c'est essentiellement la durée de la syllabe qui la rend perceptivement plus intense, et c'est le mouvement mélodique qu'elle porte qui permet de la différencier d'autres syllabes « fortes »* ».

[11] Comme nous l'avons vu plus haut, la syllabe accentuée correspond au siège de l'accent de Vairasse d'Allais (1681).

[12] On rejoint ici Vairasse d'Allais pour qui l'emphase pouvait être décrite comme l'accentuation d'un élément du discours par des raisons ou dans un but émotionnel (voir à ce sujet Dodane, Schweitzer et Pagani-Naudet, à paraître).

[13] On parle alors de la « grammaire latine étendue » (le concept a été développé notamment par Sylvain Auroux dans les années 1990).

[14] Selon la grammaire grecque, les accents imprimés indiquent une variation de hauteur (une montée pour l'accent aigu et un abaissement pour l'accent grave), ou bien une combinaison de hauteur (une montée suivie d'un abaissement) qui entraîne aussi nécessairement une quantité plus élevée pour l'accent circonflexe.